

10 000 nouvelles places de Parcs Relais d'ici 2020 pour mieux accéder aux gares

Valérie Péresse, présidente du STIF proposera le 5 octobre 2016 aux élus du Conseil du STIF d'approuver la création de 10 000 places de Parcs Relais aux abords des gares d'ici 2020.

« Je veux améliorer et simplifier chaque étape du parcours des voyageurs franciliens. Avec le STIF nous le faisons en achetant et renouvelant les trains à un rythme jamais vu, en développant le SmartNavigo, en créant le Grand Paris des Bus etc.

Aujourd'hui je veux redonner à la voiture toute sa place dans cette chaîne de déplacement quotidien car c'est un maillon important qu'il ne faut plus stigmatiser de manière dogmatique mais qu'il faut au contraire réintégrer dans la politique globale de mobilité. En grande couronne, c'est même un élément clé de la multimodalité. C'est ce que nous avons fait à la Région avec le plan route, c'est ce que nous faisons au STIF avec le plan Parc Relais. C'est pourquoi j'ai décidé de créer dans les 5 ans à venir 10 000 places de Parc Relais pour permettre à tous d'accéder aux transports en commun dans de bonnes conditions. »

Valérie Péresse, Présidente de la Région Ile-de-France, Présidente du STIF

Les Parcs Relais, fers de lance de la multimodalité

Les Parc Relais sont des parkings de rabattement vers les transports en commun, il y a aujourd'hui 17 000 places de stationnement en Parcs Relais (sur 107 000) aux abords des gares d'Ile-de-France.

En contre partie d'un abonnement (entre 0€ et 40€ par mois en grande couronne), les utilisateurs bénéficient d'une **place de stationnement garantie** dans un environnement propre, bien entretenu, accessible et équipé d'un dispositif de sécurité complet (dispositifs anti-intrusion, anti-stationnement sauvage, vidéosurveillance).

Vers encore plus de services :

Ces Parcs Relais doivent devenir de véritables lieux de service à la mobilité et permettre de mettre en œuvre la politique multimodale du STIF. Les nouveaux Parc Relais seront donc également équipés de :

- **Des places réservées et avantages tarifaires pour les covoitureurs.**
- **Des places réservées à l'autopartage : les places les plus visibles pourront être utilisées en priorité** pour les besoins des sociétés d'autopartage souhaitant développer leur service dans la gare,
- **Des points de charge gratuits** pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables,
- **Du stationnement vélo sécurisé Véligo** : si le besoin est avéré, des stations Véligo seront intégrées et pourraient potentiellement devenir des points de location longue durée.

Simplifier la vie des voyageurs avec l'utilisation de la carte Navigo dans les Parcs Relais

Pour les usagers réguliers des transports en commun, la carte Navigo est le support d'accès privilégié à la fois au réseau de transports en commun et maintenant à leur Parc Relais, une seule carte pour l'ensemble des déplacements.

Développement de nouveaux services en option

D'autres mesures pourront être proposées en fonction du degré de pertinence sur la gare et au sein du Parcs Relais comme le stationnement sécurisé pour les deux-roues motorisés, le prêt ou location de vélos casiers sécurisés destinés aux utilisateurs des deux-roues motorisés et/ou des vélos (ex : stockage du casque), des consignes, des services de conciergerie, etc.

78% des voyageurs fréquentant un **parc labellisé** « Parc Relais » sont **satisfaits** :

Pour 92% des voyageurs, la garantie de trouver une place est le premier critère de satisfaction, même si la labellisation a entraîné un passage au payant et 81 % des voyageurs soulignent leur satisfaction en termes de propreté et de sentiment sécurité.

Seuls **33% des voyageurs utilisant un parc non labellisé**, souvent gratuit, se déclarent satisfaits, fustigeant notamment la propreté, la sécurité et surtout la capacité à trouver une place.

Objectif 10 000 places à l'horizon 2020

Le budget prévisionnel du programme pour 10 000 places est de 75 M€, dont environ 50 M€ en subvention directe par le STIF.

Par ailleurs, pour déployer rapidement les places nécessaires dans les gares dans lesquelles les besoins sont les plus importants, le STIF va augmenter le plafond de ses subventions pour les places de parc au sol dans un Parc Relais de 3 100€ à 4 500€.

Programme 2016-2017 - Objectif = 3 000 places

la programmation prévisionnelle suivante pour le développement des Parcs Relais labellisés sur la période 2016-2017 :

Proposition :

- 5 opérations en travaux ou déjà programmées (Longueville Moret-Veneux-les-Sablons, Nanteuil-Saâcy, Verneuil-l'Etang, Bussy-Saint-Georges) pour 1 879 places ;
- 6 opérations en cours de programmation pour fin 2016/début 2017 notamment Mormant et Villiers-Neauphle-Pontchartrain pour un peu plus de 1 200 places.

Programme 2018-2020 - Objectif = 7 000 places

21 autres opérations sont d'ores et déjà identifiées avec des projets en cours de montage avec la SNCF et les collectivités locales pour la période 2018-2020.

D'autres opérations pourront donc être ajoutées à la première étape de programmation.



Contacts Presse

- Sébastien Mabile : 01 47 53 28 42 – sebastien.mabile@stif.info
- Hélène Duguet : 01 82 53 80 90 – helene.duguet@stif.info